

Des taches sur le miroir

Abbé Jean-Michel Gleize

page 1

Le projet de condamnation de Jacques Maritain

Abbé Jean de Löye

page 4

Propos sur le bonheur

Etienne Gilson

page 8

DES TACHES SUR LE MIROIR

Julie de Mestral-Combremont (1863-1954), née à Moudon, dans le canton de Vaud, en Suisse, partagea sa vie entre Lavey et Paris. Publiant de nombreux articles dans le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, elle s'est imposée comme l'une des figures les plus représentatives de l'Eglise Réformée Évangélique, au cours de la première moitié du vingtième siècle. Elle devint célèbre lorsqu'elle publia en 1909 un roman, intitulé *Le Miroir aux Alouettes*, et qui lui valut, en 1910, l'attribution du Prix Montyon de l'Académie Française, récompense destinée aux auteurs français d'ouvrages les plus utiles aux mœurs, et recommandables par un caractère d'élévation et d'utilité morales. L'expression empruntée par le titre de ce roman désigne au sens propre un dispositif tournant, muni de petits miroirs réfléchissant les rayons du soleil, utilisé par les chasseurs pour attirer les alouettes et autres petits

oiseaux. Il s'agit donc d'un piège, ou, à tout le moins, d'un leurre. Le sens figuré de l'expression désigne une chose séduisante mais trompeuse.

2. Séduisante mais trompeuse s'avère la tentative récente du Père de Blignières, lequel, après bien d'autres, voudrait prouver que le droit à la liberté religieuse, affirmé par la Déclaration *Dignitatis Humanae* du concile Vatican II, ne s'opposerait pas à la royauté sociale du Christ sur les sociétés humaines¹. Un examen tant soit peu attentif des textes² oblige pourtant à conclure qu'il y a une contradiction réelle et manifeste entre l'enseignement de *Dignitatis humanae* et ceux des Papes antérieurs à Vatican II, tout spécialement l'Encyclique *Mirari vos* publiée le 15 août 1832 par le Pape Grégoire XVI (1830-1846) et l'Encyclique *Quanta cura* publiée le 8 décembre 1864 par le Pape Pie IX (1846-1878). La tentative

du Père de Blignières, comme celles de tous ceux qui, avant lui, se sont efforcés de prouver la continuité de Vatican II avec la Tradition ne résiste pas à l'examen des textes. Loin de s'inscrire dans la continuité de l'enseignement magistériel et d'explicitier le droit naturel révélé, *Dignitatis humanae* renie la doctrine sociale de l'Eglise.

3. La séduction consiste en ce que l'article du Père de Blignières met en évidence l'un ou l'autre des passages de la Déclaration *Dignitatis humanae* - assortis des enseignements du post-Concile - qui donnent l'illusion d'accorder celle-ci avec les enseignements de Grégoire XVI et Pie IX. La tromperie consiste en ce que ce même article passe sous silence les passages de cette Déclaration - et des enseignements du post-Concile - qui sont en contradiction manifeste avec la doctrine imposée jusqu'ici par

1 Louis-Marie de Blignières, « Le Christ Roi et la liberté religieuse. La royauté sociale du Christ, doctrine périmée ou pérenne ? » paru sur le site Claves.org, page du 23 décembre 2023.

2 Il serait fastidieux d'énumérer à nouveau ici toutes les études qui ont, depuis déjà cinquante ans, établi ce point. Citons seulement pour mémoire, sans prétendre à l'exhaustivité : Mgr Lefebvre, *Mes doutes sur la liberté religieuse*, Clovis, 2000 ; *Lettre à quelques évêques sur la situation de la sainte Eglise et Mémoire sur certaines erreurs actuelles*, Société Saint Thomas d'Aquin, 1983 ; Michel Martin, « Le concile Vatican II et la liberté religieuse » dans *De Rome et d'ailleurs*, numéro spécial de janvier 1986 ; Abbé Bernard Lucien, *Grégoire XVI, Pie IX et Vatican II. Etudes sur la liberté religieuse dans la doctrine catholique*, Editions Forts dans la foi, 1990 ; Arnaud de Lassus, *La liberté religieuse, trente ans après Vatican II (1965-1995)*, Action Familiale et Scolaire ; Abbé Jean-Michel Gleize, *Vatican II en débat*, Courrier de Rome, 2012, p. 107-124.

le Magistère de l'Eglise. Autant dire que la question litigieuse n'est même pas abordée.

4. Sans doute, oui, trouve-t-on des affirmations réitérées qui présentent la doctrine de la liberté religieuse comme étant conforme à la doctrine traditionnelle. Ainsi, le n° 1 et le n° 13 de la Déclaration *Dignitatis humanae*, le *Catéchisme de l'Église catholique* de 1992, l'Encyclique *Veritatis splendor* du Pape Jean-Paul II et l'encyclique *Caritas in veritate* du Pape Benoît XVI affirment-ils que la doctrine de Vatican II sur la liberté religieuse ne contredit pas le devoir moral qui oblige tant les individus que les sociétés de reconnaître et embrasser la vraie religion, que le droit à la liberté religieuse ne saurait être compris comme un droit à l'erreur et qu'il doit s'entendre dans les limites objectives d'un ordre public non point naturaliste. Sans doute, oui, sans doute ... Le Père de Bagnères a bien choisi ses références. Bien ? C'est-à-dire astucieusement, et au sens où celles-ci accomplissent parfaitement une opération de séduction, et détournent les regards de ce qui pose véritablement problème dans les textes du Concile et du post Concile. Alors, dans ce sens-là, oui assurément : ces références sont bien choisies car elles ne nous font voir que du feu, c'est-à-dire une apparente et très partielle continuité. Mais c'est au prix d'une sélection arbitraire, dont on a peine à croire qu'elle soit passée inaperçue aux yeux mêmes de celui qui se montrait jadis si sévère à l'endroit des autres références qui témoignent sans conteste d'une véritable rupture.

5. Voyons un peu.

6. La liberté religieuse telle que l'enseigne *Dignitatis humanae* comporte deux points bien précis qui la mettent en contradiction avec *Mirari vos* et *Quanta cura*. En effet, Grégoire XVI et Pie IX ont condamné l'un et l'autre deux expressions différentes d'une seule et même erreur, l'erreur d'un droit à la non-répression, de la part des pouvoirs publics, en matière religieuse. Première expression : les autorités civiles ne doivent pas intervenir pour réprimer ces violations de la religion catholique que sont nécessairement les manifestations extérieures des religions fausses dans le cadre de la vie en société. Deuxième expression : les individus ont le droit ne pas être empêchés par les autorités civiles d'exercer au for externe de la vie en société les actes externes de leur religion, vraie ou fausse. Cette erreur condamnée est aujourd'hui à la base de toutes les démocraties modernes. Dans un discours à l'ONU³, le pape Benoît XVI voit dans cet état de fait l'aboutissement logique des réformes entreprises par le concile Vatican II. Le faux principe condamné par Grégoire XVI et Pie IX est devenu la charte de la nouvelle doctrine sociale de l'Eglise conciliaire.

7. Pour nous en tenir à la première expression de l'erreur signalée, la proposition condamnée par *Quanta cura* est la suivante : « La meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violateurs de la religion catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande » (DS 1689). *Dignitatis humanae* déclare que la liberté religieuse à laquelle la personne humaine a un

droit « consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres » (n° 2). Pie IX condamne donc le droit à la non-répression en matière de religion, même limité par les exigences de l'ordre public de la société civile. DH enseigne ce même droit à la non-répression en matière religieuse, tel que limité par les seules exigences « de l'ordre public » (DH 2) ou de la « moralité publique » (DH 7) et refuse ainsi que l'Etat limite ou interdise l'exercice d'un culte religieux pour le simple fait que ce culte, étant faux, porte atteinte au bien commun de la religion catholique. La contradiction est donc manifeste : pour *Quanta cura*, la norme est la répression du culte public des fausses religions, même limité par les exigences de l'ordre public ; pour *Dignitatis humanae*, la norme est la liberté du culte public des fausses religions, tel que limité par les exigences de l'ordre public. *Quanta cura* limite seulement, par la tolérance, la répression de l'erreur, qui ne peut jamais jouir d'aucune liberté, ainsi que l'enseigne le Pape Léon XIII dans l'Encyclique *Libertas* : « Il n'est jamais permis de demander, de défendre, d'accorder la liberté de penser, d'écrire ou d'enseigner et aussi la liberté indistincte des religions comme autant de droits que la nature aurait donnée à l'homme. [...] Mais il s'ensuit également que ces sortes de liberté peuvent être tolérées pour de justes

3 Benoît XVI, « Discours à l'Assemblée générale des Nations unies, le 18 avril 2008 » dans *L'Osservatore romano* n° 16 (22 avril 2008), p. 7.

causes, avec d'ailleurs les précautions voulues pour qu'elles ne dégénèrent pas en désordre et en licence »⁴. À l'inverse, *Dignitatis humanae* limite la liberté même, accordée par principe à l'erreur. Et ces limites que *Dignitatis humanae* impose à la liberté de l'erreur ne visent pas à restreindre le domaine spécifiquement religieux de la liberté. Le droit à la liberté religieuse est celui d'une liberté illimitée dans le domaine religieux, droit sans limites intrinsèques, car valant pour toutes les religions, vraies ou fausses. Il y aura tout au plus des limites extrinsèques, et qui sont celles de l'ordre profane certes objectif, mais purement naturel. Les discours pontificaux de Benoît XVI le montrent suffisamment, tout particulièrement son discours-clé de 2006 aux juristes italiens, qui fait référence à la « légitime autonomie des réalités terrestres », prônée par le n° 36 de la constitution pastorale *Gaudium et spes*, au sens d'une autonomie effective « non pas de l'ordre moral, mais du domaine ecclésiastique »⁵. Autant dire que, si les autorités publiques sont tenues de respecter l'ordre de la loi naturelle, elles ne sont pas tenues de respecter l'ordre de la loi divine positive, révélée par le Christ et les apôtres et dont le dépôt a été confié à l'Église catholique.

8. La contradiction entre *Quanta cura* et *Dignitatis humanae* découle de cette vérité indéniable que l'exercice public d'une religion fautive est, en tant que tel, (même limité par les exigences de la paix publique) une violation de la religion catholique. Et c'est précisément cette équivalence que les partisans de la liberté

religieuse ne reconnaissent pas. À leurs yeux, professer une religion fautive dans le cadre de l'ordre social n'équivaut pas à violer la religion catholique, étant donné que l'ordre social est autonome par rapport au droit positif divinement révélé. Tout repose sur ce principe d'autonomie, énoncé par le n° 36 de *Gaudium et spes*, et explicité par Benoît XVI dans son Discours de 2006 à l'union des juristes catholiques italiens.

9. Quant à la deuxième expression de l'erreur signalée, *Quanta cura* condamne la proposition suivante : « La liberté de conscience et des cultes [au for externe] est un droit propre à chaque homme » et « Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée » (DS 1690). *Dignitatis humanae* affirme à l'inverse que « la personne humaine a droit à la liberté religieuse » au sens indiqué plus haut et que « ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle sorte qu'il constitue un droit civil ».

10. Ce sont là les deux points cruciaux en raison desquels la déclaration *Dignitatis humanae* pose un grave problème à la conscience des catholiques. Le texte du Concile n'enseigne pas (du moins dans ce n° 2) la liberté des **consciences** individuelles en matière religieuse, au sens où chaque homme aurait le droit de choisir, dans le for interne de sa conscience, la religion qui lui plaît (qu'elle soit objectivement vraie ou fautive), sans tenir compte d'aucune règle morale objective⁶. Le texte enseigne la liberté des **actions** externes individuelles en matière

religieuse, au sens où chaque homme a le droit de ne pas être empêché par les autorités civiles d'exercer, au for externe de la vie en société, les actes religieux qu'il se sent en conscience tenu d'accomplir, pour autant que ces actes ne troublent pas l'ordre public ; ce qui revient à énoncer l'indifférentisme religieux des autorités civiles. En effet, le droit ainsi défini implique que les autorités civiles ne doivent pas intervenir, au for externe de la vie en société, ni en faveur de la religion vraie ni en défaveur des religions fautes, sauf si l'ordre public est menacé, c'est-à-dire par accident. L'indifférentisme religieux en général correspond à deux erreurs distinctes : l'indifférentisme religieux des individus ; l'indifférentisme religieux des pouvoirs publics. Ce n° 2 de *Dignitatis humanae* enseigne la deuxième erreur, sans pour autant enseigner la première. Et tous les textes avancés par le Père de Bagnères, du n° 1 de *Dignitatis humanae* à *Caritas in veritate* de Benoît XVI, en passant par le nouveau Catéchisme de 1992 et *Veritatis splendor* de Jean-Paul II, se contentent de réprouver l'indifférentisme religieux des individus. Et s'ils rappellent, tout au plus, le devoir des sociétés d'embrasser la vraie religion, aucun de ces textes ne revient sur l'affirmation problématique du n° 2 de *Dignitatis humanae*. Celle-ci correspond bel et bien au principe faux du libéralisme, condamné par Grégoire XVI et Pie IX, et selon lequel l'autorité politique, si elle a le devoir d'embrasser la vraie religion, a aussi le devoir de respecter le droit des individus et des associations de ne pas être empêchés de professer les religions

⁴ Léon XIII, Encyclique *Libertas* du 20 juin 1888 dans Enseignements pontificaux de Solesmes, *La Paix intérieure des nations*, n° 229.

⁵ Benoît XVI, « Discours à l'union des juristes catholiques italiens le 9 décembre 2006 » dans DC n° 2375, p. 214-215.

⁶ Cet indifférentisme religieux des individus est condamné dans la proposition 15 du *Syllabus* du pape Pie IX (DS 2915).

fausses. Toute la contradiction du catholique libéral est là : il prétend s'obliger en conscience et même obliger en conscience la société à professer la vraie religion, mais il prétend aussi s'obliger en conscience à ne pas empêcher les violateurs de la vraie religion de violer celle-ci, du fait même qu'ils professent leurs religions fausses. Ce qui est la négation même de la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

11. En effet, le principe de la liberté religieuse implique la négation de l'union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat. L'Etat ne doit plus intervenir pour empêcher la profession publique des fausses religions. Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat s'explique en raison du faux principe

de l'autonomie du temporel, énoncé par la constitution pastorale *Gaudium et spes*, en son n° 36 et selon lequel « les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser ». Ce principe a été explicité par le pape Benoît XVI dans son discours à l'union des juristes catholiques italiens, le 9 décembre 2006, cité plus haut. L'expression signifie « l'autonomie effective des réalités terrestres, non pas de l'ordre moral, mais du domaine ecclésiastique ». Le principe énoncé par Vatican II et revendiqué par Benoît XVI autorise tout au plus dans le domaine temporel une intervention des religions, vraies ou fausses (et pas seulement de l'Eglise) en faveur de l'ordre moral naturel, et

seulement par mode de conseil ou de libre témoignage. De la distinction dans l'union entre l'Eglise et l'Etat, toujours enseignée par le magistère jusqu'ici, on est passé à la séparation et au pluralisme.

12. Mais de cela, le Père de Bagnères ne souffle mot. C'est pourquoi, pour séduisante qu'elle puisse paraître aux yeux de toutes les bonnes âmes soucieuses de demeurer dans la communion de la vérité en demeurant dans l'obéissance aux enseignements de Vatican II, l'écriture du fondateur de la Fraternité Saint Vincent Ferrier est trompeuse.

Abbé Jean-Michel Gleize

LE PROJET DE CONDAMNATION DE JACQUES MARITAIN

Introduction

Le 28 avril 1973, le philosophe catholique Jacques Maritain rendait son âme à Dieu dans la communauté des Petits Frères de Jésus à Toulouse. Avec lui disparaissait un des témoins les plus emblématiques du changement d'attitude de l'Eglise catholique face aux défis posés par la modernité. L'anniversaire des 50 ans a donné lieu à des publications et des colloques qui rappellent son influence dans les débats intellectuels précédant

le Concile Vatican II ainsi que l'actualité de ses prises de position. C'est aussi l'occasion d'évoquer un projet de condamnation du maritainisme porté par le Saint-Office dans les années 50 dont les motivations éclairent la pertinence d'un combat contre un « naturalisme intégral » plus que jamais à l'œuvre dans la vie de l'Eglise.

Les 1^{res} réactions à l'évolution doctrinale de Maritain

Soucieux de trouver un point de

jonction entre l'Eglise catholique et la société moderne issue des principes de la Révolution, le philosophe thomiste a théorisé en 1936 dans son ouvrage *Humanisme Intégral* un humanisme universel qui entend insérer la dimension spirituelle de l'homme dans le vaste courant intellectuel et social visant à son émancipation. L'ouvrage rencontre cependant des contradicteurs.

En 1942, Charles de Koninck, professeur de philosophie à l'université Laval de Québec

dénonce une « doctrine pernicieuse à l'extrême » dans une étude intitulée *De la primauté du bien commun contre les personnalistes*. Dans la préface à l'édition de 1943, l'archevêque de Québec, le Cardinal Villeneuve, accuse Maritain de céder au libéralisme et au marxisme.

En 1945, l'abbé Julio Meinvielle, publie *De Lamennais à Maritain*. Il démontre combien la « Nouvelle chrétienté » théorisée par Maritain est incompatible avec la doctrine catholique et se fait complice du chaos d'« un monde qui se meurt d'être laïciste et athée ». L'ouvrage est largement diffusé en Espagne. Il est distribué à Rome à l'occasion du consistoire de décembre 1946. Jacques Maritain est alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Dès cette époque, l'hostilité aux idées de Maritain grandit à Rome.

Le contexte immédiat : le virage à gauche de la Démocratie-Chrétienne italienne

L'influence des idées de Jacques Maritain sur la Démocratie-Chrétienne italienne dans les années d'après-guerre inquiète le Vatican et l'amène à analyser sa doctrine. En effet, sous l'impulsion de Alcide De Gasperi, politicien catholique influencé par Maritain, le parti montre des signes favorables à une alliance avec les socialistes. Une figure de l'aile sociale de la Démocratie-Chrétienne, Giorgio La Pira, élu maire de Florence en 1951, lance les congrès de la paix en faveur de

la détente avec l'Est. L'influence du philosophe français est là aussi manifeste. Les interventions de son grand ami l'abbé Charles Journet sur l'« essence de la civilisation chrétienne » le citent abondamment. La « politique chrétienne » y est conçue comme l'effort d'orienter les citoyens, indépendamment de leur croyance religieuse, « sous la pression d'un esprit évangélique authentique, vers des fins temporelles et politiques que le christianisme n'a pas à désavouer et dont il peut reconnaître la légitimité ».

Certains évêques italiens s'émeuvent de cette nouvelle orientation et accusent les idées du philosophe thomiste français. Mgr Lercaro, archevêque de Bologne, met en garde le responsable de l'action catholique de son diocèse en ces termes : « Le laïcisme est aujourd'hui un virus répandu dans l'atmosphère (...). Il y a eu une préparation, surtout en France : les revues « Esprit », « Jeunesse de l'Eglise », le « mouvement œcuménique » ont représenté des positions peu claires, faciles à entraîner une position tendanciellement laïciste. Maritain (nom auquel nous ne voulons pas nier le mérite d'avoir écrit « La primauté du spirituel ») avec son « Humanisme intégral » a contribué à répandre dans la mentalité catholique, même chez les catholiques militants, une distinction, qui souvent est devenue division, du sacré et du profane, comme si ce qui est appelé profane pouvait se

soustraire à Dieu. »¹. Le Cardinal Roncalli, lors des élections de 1956 à Venise, condamne l'alliance des Démocrates-Chrétiens avec les socialistes comme « une erreur doctrinale très grave et une violation flagrante de la discipline catholique. »². L'assemblée des évêques est régulièrement la caisse de résonance de ces préoccupations épiscopales. Mgr Parente y dénonce en 1958 l'infiltration du laïcisme chez les catholiques.

Les articles de la *Civiltà Cattolica*

Cette évolution de la Démocratie-Chrétienne vers la gauche précipite l'opportunité d'une condamnation de son théoricien présumé d'autant que depuis l'encyclique de Pie XII *Humani generis* condamnant la nouvelle théologie, le Saint-Siège a donné le signal d'une reprise en main de la doctrine. En 1951, un document interne au Saint-Office identifie « l'immense danger » du maritainisme qualifié de « perversion du christianisme » dont l'auteur est désigné comme « théoricien de la subversion ».

La « Nouvelle chrétienté » du philosophe thomiste est décrite comme un « misérable affluent d'un grand mouvement d'apostasie organisé dans tous les pays pour l'établissement d'une Eglise universelle qui n'aurait ni dogmes, ni hiérarchie, ni règle pour l'esprit, ni frein pour les passions »³. « Si on voulait définir d'un mot l'enseignement de Maritain dans *Humanisme*

¹ Jean-Dominique Durand, *La grande attaque de 1956*, Cahiers Jacques Maritain 30 juin 1995, p. 9.

² Idem p. 14.

³ Idem p. 7-8.

Intégral, (...) nous dirions que le thomisme inversé a entrepris la justification, la canonisation de la Révolution à laquelle il délivre un faux certificat de baptême »⁴.

Après le départ de Monseigneur Montini de la curie pour le siège de Milan en 1954, les idées de Maritain perdent un protecteur précieux au Vatican. Le Saint-Office approfondit ses investigations et traque les positions de Maritain⁵.

Dans ce contexte interviennent deux articles de la *Civiltà Cattolica* rédigés par le Père Messineo. Le journal jésuite est alors une courroie de transmission officieuse des orientations du Saint-Siège. Tous les articles sont relus par le collègue des rédacteurs et le directeur est reçu tous les quinze jours par le Pape ou le substitué⁶.

Un premier article publié durant l'été 1956 ouvre les hostilités contre Jacques Maritain.

Intitulé *l'umanesimo integrale*, l'article dénonce trois points de la politique chrétienne de Maritain : la prise de conscience progressive de l'homme à travers l'histoire dans laquelle il voit un « hégélianisme inconscient », le dépassement du modèle médiéval par le recours à l'analogie

qu'il qualifie d'« historicisme intégral » et la temporalisation des valeurs religieuses qui équivaut à « un humanisme seulement extrinsèquement chrétien c'est-à-dire un naturalisme intégral ».

Malgré l'aval du Saint-Office, un 2^e article du Père Messineo à paraître à l'automne de la même année est finalement bloqué in extremis par Pie XII sur l'intervention de l'ambassadeur de France Wladimir d'Ormesson. L'article est intitulé *Umanesimo integrale et organizzazione sociale*⁷. Le jésuite sicilien y dénonce une « réapparition de ce catholicisme libéral contre lequel l'Eglise eut à se prononcer en son temps. »⁸

En effet, il explique que, structurellement pluraliste, la chrétienté profane naît de l'adhésion des sujets à des principes de raison naturelle sans interférence de la Révélation : « son unité n'est pas un effet d'un même credo embrassé par ses membres, mais s'appuie sur l'accueil de quelques principes naturels de cohabitation. La religion en tant que foi dans le transcendant, est hors du plan temporel, elle n'est pas une composante de la civilisation et donc reste aussi en dehors du temps et de l'histoire. »⁹

Le Père Messineo récuse le nom de christianisme à une organisation sociale fondée sur les seuls principes rationnels et naturels : « Le christianisme social n'est pas simple affirmation du droit naturel et des valeurs humaines temporelles, mais c'est une conception qui, respectant pleinement la nature et ses lois immanentes, accueille les vérités qui dépassent la raison. »¹⁰

Il objecte également qu'« il ne peut exister de connaissance objective de l'homme, sans un nécessaire rapport à son origine transcendante, avec l'acceptation des conséquences religieuses et morales qui en dérivent ».¹¹ « La religion, au moins comme religion naturelle, est donc dans l'histoire, dans la civilisation temporelle, dans l'organisation sociale, un élément de première importance. »¹²

Un humanisme intégral qui prétend prendre en compte tout l'homme doit alors embrasser non seulement la dignité de la personne, la justice et la liberté, mais aussi les « relations ontologiques avec la divinité et les valeurs religieuses et morales qui jaillissent de cette source et sont immanentes à l'être humain. »¹³ Le contester conduit à « exclure Dieu de l'histoire et tout culte

4 Document interne du Saint-Office vers 1951 cité par Philippe Chenaux dans « Humanisme Intégral » (1936), Cerf p. 93.

5 A titre d'illustration, en 1955, l'interrogatoire du Père Chenu par le Général des dominicains comporte la question : « Enseignez-vous les positions de Maritain ? ». Lettre de Chenu à Maritain, 29 novembre 1956.

6 Le Père Messineo lui-même dans la *Civiltà Cattolica* avait été le porte-parole officieux de la politique romaine en matière de construction européenne. Son article « L'Europa alla deriva ? » (*Civiltà Cattolica* 1954/IV) avait exprimé l'ire du Vatican contre le refus français de la Communauté Européenne de Défense.

7 L'article inédit a été publié en italien par Jean-Dominique Durand en annexe de son article *La Civiltà Cattolica contre Jacques Maritain Le combat du Père Antonio Messineo, Notes et documents* mai – septembre 2005.

8 Jean-Dominique Durand, *La Civiltà Cattolica contre Jacques Maritain Le combat du Père Antonio Messineo, Notes et documents* mai – septembre 2005 p. 71 §2.

9 Id. p. 66 §3.

10 Id. p. 67 §3.

11 Id. p. 68 §1.

12 Id. p. 68 §3.

13 Id. p. 68 §3.

de la vie sociale » ce qui équivaut à « l'agnosticisme religieux du rationalisme contemporain ». Et de conclure qu'une telle société prétendument chrétienne « serait pénétrée du principe de l'indifférentisme tant à l'égard des religions positives qu'à l'égard de Dieu connu par la raison »¹⁴ et « coïnciderait avec l'erreur la plus pernicieuse de la pensée moderne. »¹⁵

Une affaire qui dure sans se conclure

Bien que sa publication soit bloquée par Pie XII pour des raisons diplomatiques, l'article de la *Civiltà Cattolica* qui devait s'insérer dans une série prévue sur le même sujet exprime parfaitement la position du Saint-Office et son intention d'intervenir tôt ou tard sur le sujet. « Il s'agissait de préparer les esprits à une condamnation de Maritain et d'en répandre la rumeur. »¹⁶ Deux ans plus tard, l'affaire est toujours en cours. Dans un débat en vue de l'élaboration d'un document interne au Saint-Office (*Ecclesia et Status. De officiis Status catholici erga religionum*, juin 1958) le Père Sebastiano Tromp s.j. reproche à Maritain de rester à « l'état de nature », et Mgr Parente, archevêque de Pérouse, de vouloir donner « la liberté à

toutes les familles religieuses »¹⁷. Après l'accession de Jean XXIII au souverain pontificat, le profil de Jacques Maritain reste entaché de suspicion. Il n'est pas invité à participer à la préparation du Concile Vatican II ni à assister à son déroulement comme auditeur.

L'échec

Enfin, le projet de condamnation d'*Humanisme intégral* n'aboutira pas. Une stratégie se met en place, recommandant à Maritain de rester en retrait de la polémique pour laisser ses réseaux d'amis prendre sa défense¹⁸. Outre son successeur à l'ambassade de France qui intervient avec succès auprès du Saint-Siège, Maritain a pu compter sur des amis influents comme l'abbé Journet qui publie une défense dans sa revue *Nova et Vetera*, le Père Gemelli, président de l'Université Catholique du Sacré-Cœur à Milan, les pères dominicains Paul Philippe et Rosaire Gagnebet, membres du Saint-Office. Enfin, un grand nombre de revues proches des idées du futur Paul VI ont volé au secours du philosophe ciblé. Les réactions aux articles de la *Civiltà Cattolica* ont ainsi révélé l'ampleur du soutien aux idées de Maritain et la difficulté à amener une condamnation. Le Concile

Vatican II signera finalement le triomphe de celui qui fut suspect de « naturalisme intégral » pour un projet de nouvelle chrétienté qualifié justement par Mgr Lefebvre de « chrétienté moribonde qui a apostasié et rejeté son Roi »¹⁹.

Abbé Jean de Loÿe

¹⁴ Id. p. 68 §4.

¹⁵ Id. p. 68§2.

¹⁶ Id. p. 50.

¹⁷ Jean-Dominique Durand, *La grande attaque de 1956*, Cahiers Jacques Maritain 30 juin 1995, p. 8.

¹⁸ Maritain aurait voulu qu'une étude soit faite par une tierce personne sur ses positions. Son disciple Henri Bars effectuera ce travail en 1961 dans *La politique selon Jacques Maritain*.

¹⁹ Mgr Marcel Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, Editions Fideliter, 1987, p. 132.

PROPOS SUR LE BONHEUR

Les jeunes gens sont avides de bonheur, les vieilles gens sont enclins à se demander ce que c'est. Quelle qu'en soit la notion, il leur semble qu'une distance infinie la sépare de l'expérience réelle qu'ils en ont eue. Le philosophe Boèce le définissait : la possession simultanée de tous les biens. C'était une autre manière de dire que le bonheur n'est pas de ce monde. D'ailleurs le sien fut prématurément interrompu, puisqu'il mourut décapité sur l'ordre de son souverain.

Il y a quelque temps déjà qu'embarrassé par la difficulté, j'en vins à me demander seulement, parmi les hommes qui vivent le même genre de vie que le mien, à quels signes reconnaître ceux qui sont heureux ?

Le secours me vint du côté le moins attendu, celui de l'Académie des Sciences, dont les Mémoires, quand ils n'excèdent pas la capacité du lecteur, forment un recueil captivant. J'y tombai récemment sur l'éloge du biologiste Marie-Henry Ducrotay de Blainville, lu le 30 janvier 1854 par le physiologiste Flourens, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Depuis mes années d'étudiant, Blainville était resté pour moi l'un des rares savants à qui Auguste Comte ait pardonné d'être membre de l'Institut de France. Qui se ressemble s'assemble, et j'appris sans étonnement de Flourens que, comme son ami Comte, Blainville était d'humeur difficile : « Cuvier disait en riant : demandez à Monsieur de Blainville son opinion sur quoi que ce soit, ou même dites-lui simplement

bonjour, il vous répondra : non. » C'est pourtant sur la foi de cette notice que je me demandai si ce savant n'avait pas été, en somme, un homme heureux ?

Quand il devint le successeur de Cuvier au Muséum, Blainville hérita de son cabinet et s'y retrancha fortement ; s'y *recelant*, comme dit joliment Flourens, au fond d'un vaste fauteuil, derrière un triple rempart de préparations anatomiques, de microscopes en équilibre instable et de piles de livres apparemment calculées de telle sorte que celui dont on avait besoin était toujours à la base et qu'il fallait renverser la pile pour l'atteindre.

Des négociations étaient nécessaires pour obtenir de Blainville la faveur d'un rendez-vous et le visiteur n'était pas quitte après avoir franchi le seuil de son cabinet. Ne voyant encore rien lui-même, il était déjà vu. De l'obscurité, une voix sonore et grave lui posait l'invariable question : « Qu'y a-t-il pour votre service, Monsieur ? » Le visiteur ne discernait pas de chemin vers cette voix redoutable ; n'ayant « pas prévu, dit Flourens, tout ce qu'il y a de pénible pour un penseur profond dans un dérangement imposé au cours de ses idées », il se troublait et parfois prenait la fuite. Les plus courageux persévéraient et si leurs premiers mots intéressaient Blainville, le maître, qui avait la parole facile et ne dédaignait pas de le montrer, se livrait au plaisir de faire du charme. Le visiteur s'y laissait prendre ; se croyant le bienvenu il prolongeait sa visite. Blainville saluait alors son départ

d'une autre formule familière : « Encore une heure perdue ! »

Pour être si malheureux quand on le dérangeait, il fallait que ce savant fût heureux quand on le laissait tranquille. L'un des signes du bonheur de ce genre d'hommes ne serait-il pas que leur sociabilité a des éclipses ? On peut d'autant plus le penser que le mot de Blainville en rejoint de plus célèbres : « Maître, je vous dérange peut-être ? » - « Monsieur, on me dérange toujours. » Et encore : « Ceux qui viennent me voir me font honneur, ceux qui ne viennent pas me voir me font plaisir. » C'est que là où règne la passion de la recherche à poursuivre ou de l'œuvre à faire, rien ne prévaut contre elle. N'offrez pas à ces hommes de quitter leur genre de vie pour un autre, ils n'en imaginent pas de préférable. Ne leur proposez pas d'échanger l'obscur recherche pour les fonctions plus voyantes de l'administration ou celles, plus rémunératrices de l'industrie, ils ne désirent que le loisir et les moyens de poursuivre leur travail, qui consiste à penser. Pour être heureux en gagnant sa vie, il faut n'avoir à faire pour cela que ce que l'on voudrait faire même si on n'avait pas besoin de la gagner. Nous tiendrons donc pour heureux tout genre de vie dont l'interruption est celle d'un bonheur.

Avec votre permission, je ferai ici un large détour pour éviter un problème connexe dont je ne sortirais plus si j'avais l'imprudence de m'y engager.

Dans son *Portrait littéraire* de La

Bruyère, Sainte-Beuve fait en passant cette remarque : « La Bruyère est sage, il ne se maria jamais. » Sainte-Beuve non plus d'ailleurs, et c'est bien à lui-même qu'il pensait lorsque, parlant de « l'heureux et sage La Bruyère », il soupirait avec envie : « Que d'années d'études et de loisir durant lesquelles il dut se borner à lire, avec douceur et réflexion, allant au fond des choses, et attendant ! » Cette savoureuse dégustation de lentes lectures dans la solitude et le silence continu est-elle un bonheur compatible avec celui, assurément différent, de la vie conjugale ?

La première fois que je rencontrais le très regretté Albert Thibaudet, dont je goûtais si vivement la critique, je lui demandai comment il s'y était pris pour accumuler et digérer une aussi prodigieuse lecture ? Il me répondit avec un sourire : « Mais simplement la vieille recette : le célibat. » J'ai souvent pensé depuis à tant de philosophes qui ne se sont pas mariés, ou qui se sont repentis de l'avoir fait, comme Socrate. Et justement le cas Socrate révèle la complexité du problème, car il se double d'un cas Xanthippe. On dit qu'elle était acariâtre, mais le sort d'une Madame Socrate était-il enviable ? Descartes ne s'est jamais marié. Il a ainsi épargné à une jeune femme le plaisir douteux de se retirer avec lui en Allemagne, en un poêle, pour y découvrir le principe de la géométrie analytique. Locke, Spinoza, Hume, ont jugé sage de ne pas se marier. Le professeur Kant non plus, s'assurant ainsi le loisir d'élaborer ses trois *Critiques*. Leibniz a frôlé de près le mariage. Dans l'éloge que fit de lui Fontenelle, Secrétaire perpétuel de notre Académie des Sciences, nous lisons que « M. Leibniz ne s'était point marié ; il y avait pensé à l'âge de cinquante

ans, mais la personne qu'il avait en vue voulut avoir le temps de faire ses réflexions. Cela donna à M. Leibniz le temps de faire les siennes, et il ne se maria point ».

J'ai même lu dans un historien digne de foi que Napoléon Ier avait interdit le mariage aux professeurs de philosophie des lycées de l'empire. C'est trop beau pour qu'on ne désire pas que ce soit vrai, mais en un temps comme le nôtre, où le mariage des clercs a cessé d'être, comme on dit, une question « académique », il me semble prudent de l'éviter et de m'en tenir au problème général du bonheur de l'intellectuel et du savant. Aristote l'a dit plus philosophiquement il y a de cela vingt-trois siècles : celui qui s'adonne à la contemplation du vrai par l'intellect mènerait une vie proprement divine si, en occupant totalement le temps, cette contemplation durait jusqu'à son terme. Les nécessités de la vie pratique interrompent trop souvent la spéculation, mais si rien ne troublait la paix du savant en quête de vérités nouvelles ou méditant sur celles qu'il a déjà trouvées, parce que la quête du vrai n'est jamais finie, sa vie ne serait pas seulement celle du plus heureux des hommes, ce serait celle d'un dieu.

On trouve un exemple à l'appui de cette vue dans le récit que fait Plutarque du siège de Syracuse par le général romain Marcellus. Le siège se prolongeait, mais n'avancait pas. À chaque attaque de Marcellus, les Syracusains opposaient quelque invention mécanique nouvelle, quelque nouvelle machine de guerre, comme celle qui accrochait les bateaux par la proue, les enlevait en l'air en les secouant pour les vider de leurs équipages et les laissait retomber à l'eau sur leurs poupes. Que l'attaque se fit

par mer ou par terre, la défense avait parade à tout : c'était, dit Plutarque, « une main invisible qui faisait pleuvoir mille maux sur les Romains; on eût dit un combat contre les dieux ». Marcellus ne se battait pourtant que contre un homme. Un ingénieur de génie, nommé Archimède, inventait seul toutes ces machines et en dirigeait l'emploi. On le pressa d'écrire des traités sur la manière de les construire, mais il refusa. Archimède n'a rien voulu laisser d'écrit sur les inventions qui, de son vivant, faisaient sa gloire. « La construction des machines, » dit Plutarque, « tout art servant aux nécessités de la vie n'étaient pour lui que choses sans noblesse et vils métiers. Il mit toute son ambition à l'étude d'objets dont la beauté et l'excellence fussent pures de toute utilité ». C'était, dit encore Plutarque, un possédé des Muses qui négligeait pour elles le soin de son corps et en oubliait le boire et le manger. Il ne voulut sur son tombeau, après sa mort, que l'image d'un cylindre enfermant une sphère, et pour toute inscription le rapport des deux volumes. Rien ne valait à ses yeux la beauté d'un tel rapport intelligible.

Ce dédain de l'utilité pratique a aujourd'hui de quoi surprendre et pourtant il a longtemps survécu à la civilisation antique. Le Christianisme même n'y a rien changé. Dans l'évangile de Luc (II : 36-42), lorsque Marthe se plaint de l'oisiveté de sa sœur Marie, « assise aux pieds du Seigneur et écoutant sa parole » pendant qu'elle-même s'affaire à les servir, Jésus répond : C'est elle qui a raison ; une seule chose est nécessaire : « Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point enlevée. » Quand le Christ prononça ces paroles, l'objet de la contemplation béatifiante s'éloigna à l'infini, mais il fut

offert à tous et le meilleur resta plus que jamais de contempler. On peut dire sans paradoxe que Jésus se tenait du côté d'Archimède, et notons que ce n'est pas saint Jean qui parle ici, mais saint Luc, à qui l'on ne saurait reprocher de trop philosopher.

Seize siècles sont restés fidèles à cet idéal. On ne finirait pas d'en donner des preuves irrécusables. C'est Augustin définissant la béatitude, la joie née de la vérité : *gaudium de veritate*. Voir sans rien faire, ne rien faire et regarder, voilà ce que sera la béatitude éternelle, la fin qui n'aura pas de fin. C'est Thomas d'Aquin demandant à son tour ce qu'est la béatitude et invoquant, dans la même réponse, à la fois Aristote et l'Évangile de Luc pour justifier sa conclusion. Rien, dit-il, ne ressemble plus à la béatitude céleste que la vie de ceux qui s'emploient à contempler la vérité autant qu'il se peut faire ici-bas. C'est ce qu'enseigne Aristote, et c'est aussi pourquoi (*et propter hoc etiam*) entre tous les genres de vie, l'Écriture loue la vie contemplative comme la meilleure : *la meilleure part*, glose notre théologien, c'est-à-dire : la contemplation de la vérité. Voilà donc Jésus-Christ d'accord avec Aristote; on se sent rassuré.

Faut-il continuer ? Albert le Grand parle d'étudiants allemands qui se réfugient dans les bois pour y entrer en communion avec l'Intellect Agent, source de toute connaissance. Le musulman Avicenne dit que lorsqu'un philosophe a cherché à connaître l'univers toute sa vie, son âme continue sur sa lancée après la mort, et le voilà bienheureux. Mais mieux vaut peut-être écouter la voix d'un modeste maître ès-arts du XIII^e siècle, Boèce de Dacie, dans la conclusion de son opuscule *Du Souverain Bien ou de la*

vie du philosophe. À ce moment sa pensée s'est élevée à l'être suprême, principe de toute félicité. Alors, sachant que tout bien lui vient de ce Premier Principe, et ne lui est conservé qu'en tant qu'il le lui conserve, le philosophe entre en grand émerveillement et grand amour de ce Premier Principe, ainsi que le veulent la droite raison de la nature et la droite raison de l'intellect. Or chacun trouve sa joie dans ce qu'il aime, et sa joie la plus grande dans ce qu'il aime le plus, et puisque le philosophe aime le Premier Principe par-dessus toutes choses..., il trouve sa délectation suprême dans ce Premier Principe et dans la contemplation de sa bonté, et cette délectation est la seule qui soit droite. Voilà la vie du philosophe, et quiconque ne la mène pas, ne vit pas comme il devrait. Je nomme philosophe tout homme qui, vivant selon l'ordre droit de la nature, a atteint la fin la meilleure et suprême de la vie humaine. Quant au Premier Principe dont il vient d'être parlé, c'est Dieu, le Glorieux, le Sublime, qui soit béni dans les siècles. Amen.

Une oreille un peu exercée perçoit dans ces lignes la présence simultanée de la sagesse grecque et de deux grandes religions, la musulmane et la chrétienne. Nous n'en sommes plus là ! Hâtons-nous donc de sortir des ténèbres du Moyen Âge pour entrer avec Descartes dans la lumière des Temps Modernes. La différence est frappante. La sagesse, dit-il, est « une parfaite connaissance de toutes les choses que l'homme peut savoir tant pour la conduite de sa vie que pour la conservation de sa santé et l'invention de tous les arts ». En trois mots : morale, médecine, industrie; la sagesse n'est donc plus de contempler les principes, mais d'agir à leur

lumière et de cueillir leurs fruits.

Descartes avait claire conscience de s'opposer en cela à l'idéal gréco-chrétien du primat de la contemplation. C'est pour sa stérilité pratique qu'il détestait la Scolastique, car il y voyait le signe évident de sa fausseté. Dès que j'eus acquis quelques connaissances en physique, dit-il dans un passage justement célèbre du *Discours de la méthode*, elles me firent voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui sont fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique par laquelle connaissant la force et les actions du feu, de l'air..., et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature.

Ce langage est aussi précis que possible, et il inaugure l'époque moderne. Descartes ne dit pas : *outré* cette philosophie spéculative, mais bien : *au lieu* de cette philosophie spéculative, et c'est par une philosophie *pratique* qu'il entend la remplacer. Quel plaisir ce serait aujourd'hui pour un savant ingénieur de conduire Descartes en visite au Cap Kennedy ! Et plus encore dans quelque laboratoire moderne de physiologie et de médecine expérimentale ! Mais on n'aurait pas à lui montrer que des merveilles. Il faudrait bien lui dire que mieux l'homme connaît la nature et en devient maître, plus il en gaspille les ressources et s'ingénie à la détruire. Les déchets de l'industrie rendent l'eau imbuvable et l'air irrespirable ; les espèces animales disparaissent

les unes après les autres, sauf celles qui sont comestibles et qui le deviennent de moins en moins à mesure que l'homme s'emploie industriellement à les multiplier ; il semble surtout que l'homme veuille désormais tourner sa maîtrise de la nature contre sa propre nature ; biologiquement, l'infanticide tempéré par la stérilisation volontaire tend à devenir une institution d'Etat, et dans ce nouveau massacre des innocents, rien n'est perdu, même les victimes. Socialement, je souhaite me tromper en voyant dans l'invasion progressive de la technocratie moderne, que le régime en soit capitaliste ou communiste, une instrumentalisation de l'homme succédant à celle des choses et la conduisant à son terme. C'est la revanche de Marthe sur Marie, ce sont les fruits amers du primat de l'action sur la contemplation.

Le communisme de Karl Marx a clairement formulé la conséquence ultime de cette évolution, lorsqu'il a écrit la phrase justement célèbre : jusqu'ici les philosophes se sont contentés de vouloir *connaître* le monde, il s'agit désormais de le *changer*. C'est pourquoi le monde est désormais en état de révolution permanente. La Révolution Béatifique n'est autre que l'action ininterrompue voulue pour elle-même comme le fut jadis la contemplation. Il ne faut pas s'étonner non plus que la religion perde son empire. Le bonheur qu'elle promettait n'a plus d'attrait pour l'homme moderne qui, de contemplatif qu'il était, est devenu productif. Il fabrique des machines à fabriquer d'autres machines elles-mêmes fabricatrices d'objets utiles. Vous lui promettez en vain une éternité de contemplation ; l'homme moderne ne saurait qu'en faire, il lui suffirait d'une éternité

de congé payé.

Inutile de déplorer cette évolution, car elle est irréversible, dans toute la mesure où le progrès des sciences et de l'industrialisation contribue à soulager la peine des hommes, à les libérer de la servitude du travail manuel et de l'esclavage sous toutes ses formes. Elle a pourtant besoin d'être modérée et réglée, car il n'est pas certain que l'homme doive produire tout ce qu'il peut produire, ni exploiter tout ce qu'il peut exploiter, ni créer artificiellement un maximum de consommation pour justifier un maximum de production. L'homme du dix-septième siècle s'est engagé de lui-même sur cette pente, où l'invitait irrésistiblement son intérêt matériel, dès que son intelligence lui a procuré des moyens efficaces de le satisfaire. L'homme peut encore, s'il le veut, se retenir aujourd'hui sur cette pente, mais la volonté de le faire ne peut venir que de lui.

Il y a des raisons pour qu'il le veuille et, j'oserai même dire, pour espérer qu'il le voudra.

La grande lignée des contemplatifs n'est pas morte ; elle ne peut pas mourir s'il est vrai qu'ils témoignent d'un besoin profond du cœur de l'homme, et du plus profond peut-être de ceux de son esprit. La société a dépeuplé les Trappes, les Chartreuses, les Carmels, tous ces asiles de contemplation dont, au Tibet comme en Europe, l'existence était un défi permanent au culte moderne de l'utile, mais la grande devise bénédictine, Pax, survit au cœur de bien des hommes. Après avoir fleuri à l'abri de la règle monastique, qu'il savait nécessaire pour protéger la contemplation contre la rêverie, cet idéal reparait aujourd'hui sous des formes dérégées, anarchiques,

dangereuses, mais, n'en doutons pas, sincères et authentiques, dans ceux des mouvements de jeunesse qui luttent pour se soustraire au fardeau de moins en moins supportable que fait peser sur l'homme la volonté de produire et de consommer plus afin de produire davantage. En disant ces mots, je revois en pensée l'image d'une jeune étudiante américaine dont s'approche, presque à la toucher, le canon d'un fusil du service d'ordre, et qui, en réponse, y met une fleur. Quelque chose en nous ne s'accorde-t-il pas à ce désir passionné de non-violence ? On lui dirait plus volontiers sa sympathie, s'il ne fallait d'abord lui rappeler que contemplation n'est pas oisiveté et que toutes les abbayes de Thélème finissent mal.

C'est plutôt dans l'expérience de l'activité spirituelle sous toutes ses formes que je mettrais mon espoir, car elle est une source de joies incessamment renouvelées et à la portée de tous. Heureux les privilégiés de l'expérience mystique ! Elle est rare, brève et incommunicable par définition, mais nous gardons tous le souvenir de certains brefs bonheurs devant quelque beauté inattendue de la nature et de l'art : une peinture, un dessin, la visite imprévue que nous fait l'un des innombrables souvenirs musicaux dont notre mémoire est pleine, un simple vers *Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe...*

Chaque fois que cette colombe revient à moi, pour mon plaisir, pour mon bonheur, le même charme opère : une sorte de transparence égale et calme, et délicieuse envahit en un instant l'esprit à l'exclusion de tout le reste. L'imagination n'en finit pas de se désaltérer à ce ruisseau de rêve. *Quoi de plus parfaitement inutile ?* Mais ne dédaignons pas

ces modestes bonheurs d'occasion ; ils sont la menue monnaie de la béatitude.

Non moins familières et précieuses sont les expériences du plaisir de comprendre. Je pense à ces moments où dans l'esprit de l'écolier comme dans celui du plus grand savant, une idée tombe soudainement en place, prend un sens, comme on dit, et le trouve dans l'intuition, longtemps cherchée mais enfin venue, de rapports jusqu'alors inaperçus. Il semble qu'une même vérité devienne soudain commune à l'ensemble, toute une suite de mouvements de la raison se fondant, pour ainsi dire, en une seule vue. La joie de pouvoir dire : J'ai compris ! dont nul n'est sans expérience, nous soupçonnons seulement ce qu'elle a pu être dans l'esprit d'un Descartes, d'un Newton, d'un Einstein au moment où ils ont vu naître en eux de nouvelles sciences ou des univers nouveaux. Certains psychologues modernes ont proposé de nommer cette expérience l'Effet Ah ! ce qui est simple et fait assez scientifique, mais en souvenir d'Archimède, on pourrait peut-être aussi bien l'appeler, l'Effet Euréka.

L'écrivain, l'artiste, le savant ne tiendront jamais pour vaine la joie qu'ils éprouvent à créer de la beauté ou de la vérité. On parle aujourd'hui volontiers de

la Science Fondamentale comme distincte des sciences appliquées, or la science n'est fondamentale que lorsque son objet est la connaissance vraie voulue pour elle-même, sans vue immédiate de ses conséquences pratiques possibles. Elle est suprêmement utile, mais un complet désintéressement est la condition nécessaire de son utilité. Comme l'a dit un illustre physicien dont la présence honore notre compagnie : « Les recherches de la science fondamentale ont été et resteront certainement la source de toutes les applications », et, ajoutait-il, une autre raison « de nature élevée », invite à lui conserver la suprématie : « L'insatiable désir de connaître, la joie suprême de comprendre ont toujours été au nombre des grandes forces qui orientent les efforts de l'intelligence humaine. Elles sont l'honneur de notre race... Ce serait une affreuse déchéance pour la race humaine de ne plus conserver ces tendances innées qui ont été à l'origine de ses progrès. »

« Le bonheur est dans la science spéculative, car c'est pour elle-même qu'elle mérite d'être aimée », disait Aristote il y a plus de deux mille ans ; « la joie suprême de comprendre », dit aujourd'hui notre illustre confrère ; entre Aristote et nous permettez-moi de faire place à

l'innombrable famille de ceux qui ont simplement vécu la vie du vrai clerc, entièrement dédiée à la quête de la vérité, pour l'accroître si possible, au moins pour l'acquérir et la communiquer. Plus souvent pauvres que riches, obscurs en leur vivant ou tardivement célèbres, parfois persécutés, jadis par les Eglises aujourd'hui par les Etats, pour leur insultante indifférence aux puissances de ce monde, ne les dirons-nous pourtant pas heureux, et même bienheureux, puisqu'ils n'eussent échangé leur sort pour aucun autre ? Ils ont eu ce bonheur jusque dans la dérélition, ils l'ont cherché dans la solitude : *O beata solitudo, o sola beatitudo !* Quand une visite le dérangeait dans sa méditation, saint Bernard de Clairvaux disait en soupirant : *Malitia diei*, pas de journée sans sa peine ! Avec plus de style, cette plainte ressemble assez à l'« encore une heure perdue » de Blainville. Le mystique et le savant sont frères : de loin, mais du même lieu, ils nous font signe. Ils nous montrent le chemin du plus haut bonheur.

Etienne Gilson, « Propos sur le bonheur » tenu lors de la Séance publique annuelle de l'Académie Française, le 17 décembre 1970.

(www.academie-francaise.fr)

Courrier de Rome

Responsable : Bernard de Lacoste Lareymondie

Mensuel - Le numéro : 4€; Abonnement 1 an (11 numéros)

France 40€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 50€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome

Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement

Référence bancaire : IBAN : FR76 1027 8060 3000 0205 5530 123 - BIC : CMCIFR2A

Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Site : www.courrierderome.org

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du *Courrier de Rome*, mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48 h, tous pays, paiement sécurisé)